

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1211

20 mai 2008

### SOMMAIRE

<b>Adrilaur S.A.</b> .....	<b>58118</b>	<b>Finplat S.A.</b> .....	<b>58088</b>
<b>Andalos</b> .....	<b>58128</b>	<b>Health International Publishing S.A.</b> .....	<b>58116</b>
<b>Apax Crystal A Holdco Sàrl</b> .....	<b>58090</b>	<b>H.G.E. Chemical Company S.A.</b> .....	<b>58110</b>
<b>Apax Crystal A Topco Sàrl</b> .....	<b>58090</b>	<b>I.E.U. S.A.</b> .....	<b>58122</b>
<b>Apax Crystal B1 Topco Sàrl</b> .....	<b>58097</b>	<b>Insight Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>58111</b>
<b>Atlantic Espace S.à. r.l.</b> .....	<b>58094</b>	<b>Insight PlateSpin S.à r.l.</b> .....	<b>58109</b>
<b>Atlas Investments S.A.</b> .....	<b>58117</b>	<b>Karouga Holding S.A.</b> .....	<b>58122</b>
<b>A.X. Consult S.A.</b> .....	<b>58122</b>	<b>Laucale S.A.</b> .....	<b>58113</b>
<b>Badic Commerce s.à r.l.</b> .....	<b>58089</b>	<b>LIP first S.à r.l.</b> .....	<b>58091</b>
<b>Bikes.lu</b> .....	<b>58108</b>	<b>Luxalim S.A.</b> .....	<b>58082</b>
<b>Bioinventor Holding S.A.</b> .....	<b>58112</b>	<b>Mond Technologies S.A.</b> .....	<b>58098</b>
<b>BNP Paribas Securities Services - Succur- sale de Luxembourg</b> .....	<b>58118</b>	<b>Opal Corporation (NFR) S.à r.l.</b> .....	<b>58110</b>
<b>Boni Holding S.A.</b> .....	<b>58097</b>	<b>Opal Corporation S.à r.l.</b> .....	<b>58111</b>
<b>Captiva Nexis S.à r.l.</b> .....	<b>58122</b>	<b>Quadra Estate S.à r.l.</b> .....	<b>58112</b>
<b>Celerius Fund</b> .....	<b>58087</b>	<b>Quadra Mainz Volkspark S.à r.l.</b> .....	<b>58108</b>
<b>Celerius Fund</b> .....	<b>58088</b>	<b>Quadra Stuttgart S.à r.l.</b> .....	<b>58109</b>
<b>Celerius Fund</b> .....	<b>58089</b>	<b>Rasmus International S.à r.l.</b> .....	<b>58088</b>
<b>Celerius Fund</b> .....	<b>58089</b>	<b>Relax Holding S.à r.l.</b> .....	<b>58094</b>
<b>ChemCore S.A.</b> .....	<b>58113</b>	<b>Rheinpark S.à r.l.</b> .....	<b>58111</b>
<b>Consultance Design &amp; Développement In- formatique s.à r.l.</b> .....	<b>58113</b>	<b>SAINT-CHRISTOPHE du BOCK S.A.H.</b> .....	<b>58083</b>
<b>CPI CPEH 2 S.à r.l.</b> .....	<b>58110</b>	<b>Saturn Investments</b> .....	<b>58117</b>
<b>CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l.</b> .....	<b>58111</b>	<b>Shabanaz S.A.</b> .....	<b>58088</b>
<b>Crownstone Luxembourg S. à r.l.</b> .....	<b>58110</b>	<b>SIAL Marketing G.m.b.H.</b> .....	<b>58109</b>
<b>Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à r.l.</b> .....	<b>58113</b>	<b>Sireo Financial Services S.A.</b> .....	<b>58098</b>
<b>Domain Invest S.A.</b> .....	<b>58088</b>	<b>Spillstuff</b> .....	<b>58114</b>
<b>Duston S.à r.l.</b> .....	<b>58108</b>	<b>Studio Forever Sun S.à r.l.</b> .....	<b>58082</b>
<b>Eagle Bay</b> .....	<b>58112</b>	<b>Teltech Group S.A.</b> .....	<b>58108</b>
<b>Eli Industries Holding S.A.</b> .....	<b>58098</b>	<b>Thema Production S.A.</b> .....	<b>58082</b>
<b>F.D.M. S.A.</b> .....	<b>58118</b>	<b>Top Up TV International</b> .....	<b>58119</b>
<b>Fiduciaire FRH S.à r.l.</b> .....	<b>58083</b>	<b>Vive les Mariés Sàrl</b> .....	<b>58112</b>
		<b>Zika Shop S.à r.l.</b> .....	<b>58127</b>

**Studio Forever Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 51.343.

---

*Liquidation judiciaire***EXTRAIT**

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, XVIII Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée STUDIO FOREVER SUN S.à r.l., ayant eu son siège social à 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, mais actuellement sans siège ni résidence connus.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle JUNG, juge, et liquidateur Maître Aurélia COHRS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1<sup>er</sup> juin 2008 au greffe de la XVIII Chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Aurélia COHRS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008059204/8956/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01126. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080066001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

---

**Luxalim S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 29.117.

---

*Liquidation judiciaire***EXTRAIT**

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, XVIII Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme LUXALIM S.A., ayant eu son siège social à 45, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, mais actuellement sans siège ni résidence connus.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle JUNG, juge, et liquidateur Maître Aurélia COHRS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1<sup>er</sup> juin 2008 au greffe de la XVIII Chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Aurélia COHRS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008059205/8956/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01128. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080066003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

---

**Thema Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

---

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008059889/242/10.

(080069576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**SAINT-CHRISTOPHE du BOCK S.A.H., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 28.971.

*Liquidation judiciaire*

## EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, XVIII Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme SAINT-CHRISTOPHE du BOCK S.A.H., ayant eu son siège social à 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, mais actuellement sans siège ni résidence connus.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle JUNG, juge, et liquidateur Maître Aurélia COHRS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1<sup>er</sup> juin 2008 au greffe de la XVIII Chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Maître Aurélia COHRS  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008059206/8956/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01131. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Fiduciaire FRH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.155.

## PROJET DE SCISSION

Le gérant de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. a établi un projet de scission pour la scission de la société par constitution de deux nouvelles sociétés, projet dont la teneur est la suivante:

## 1. DESCRIPTION DE LA SCISSION

Fiduciaire FRH S.à r.l. entend transférer à deux sociétés nouvellement constituées l'ensemble de son patrimoine actif et passif, conformément aux dispositions des articles 289 ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après désignée la Loi),

## 2. MODALITES DE LA SCISSION

## 2.1 Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la Scission (art. 289 (2) a) de la Loi)

## (a) La société participant à la scission

La société scindée est la société à responsabilité limitée Fiduciaire FRH, établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.155, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 3 février 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après Mémorial C) n° 277 du 5 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 décembre 2006 publié au Mémorial C n° 136 du 7 février 2007 (ci-après dénommée la société scindée), dont l'objet social est le suivant:

"La société a pour objet l'exécution de tous travaux et missions relevant de la profession d'expert comptable et conseil économique ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rattachant directement ou indirectement à l'exclusion de toutes activités commerciales.",

et dont le capital social est de EUR 15.000,- (quinze mille euros), représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

## (b) Les sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission

Les sociétés bénéficiaires sont:

- La société à responsabilité Fiduciaire cabexco s.à r.l. dont le projet des statuts est annexé, qui aura son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon (ci-après dénommée la société bénéficiaire 2),

et

- La société à responsabilité limitée FDM Conseils S.à r.l. dont le projet des statuts est annexé, qui aura son siège social à L-3936 Mondercange, 4 op Feilischerkeppchen (ci-après dénommée la société bénéficiaire 1).

Les statuts des sociétés bénéficiaires sont repris aux annexes 2 et 3.

## 2.2 Rapport d'échange des parts sociales (art. 289 (2) b) de la Loi)

Avec prise d'effet de la scission, l'associé unique de la société scindée reçoit une part sociale de chacune des deux sociétés bénéficiaires de la scission en contrepartie d'une part sociale de la société scindée.

## 2.3 Modalités de remise des parts sociales des sociétés bénéficiaires (art. 289 (2) c) de la Loi)

Les nouvelles parts sociales sont remises à l'associé unique de la société scindée le jour de la prise d'effet de la scission.

Fidémon, en tant que associé unique de la société scindée recevra 600 parts sociales de la société bénéficiaire 1 et 600 parts sociales de la société bénéficiaire 2 en contrepartie de 600 parts sociales de la société scindée.

2.4 Date à partir de laquelle les parts sociales donnent le droit de participer aux bénéfices et modalités particulières relatives à ce droit (art. 289 (2) d) de la Loi)

Les parts sociales donnent le droit de participer aux bénéfices à partir de la date d'effet de la scission.

2.5 Date à partir de laquelle les opérations de la société scindée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte des sociétés bénéficiaires (art. 289 (2) e) de la Loi)

Les opérations de la société scindée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour compte des sociétés bénéficiaires à partir de la date d'effet de la scission.

2.6 Droits assurés par les sociétés bénéficiaires aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard (art. 289(2) f) de la Loi)

Toutes les parts sociales formant le capital social de la société scindée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci. Il n'y a pas lieu de créer dans les sociétés bénéficiaires des parts sociales conférant des droits spéciaux.

## 2.7 Avantages particuliers attribués aux gérants des sociétés participant à la scission (art. 289 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué aux gérants de la société scindée et des sociétés issues de la scission.

2.8 Description et répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à chacune des sociétés bénéficiaires (art. 289 (2) h) de la Loi).

La répartition des éléments du patrimoine actif et passif est décrite à l'annexe 1.

Les droits et obligations résultant de la branche d'activités comptable, d'expertise comptable et de secrétariat social relatives aux clients figurant dans une annexe 4 colonne 1 d'un document dûment signé par FRH et chacune des deux sociétés nouvellement constituées sont transférés à la Fiduciaire cabexco sarl.

Les droits et obligations résultant de l'ensemble de la branche d'activités de conseil économique et de conseil en financement, ainsi que les droits et obligations résultant d'activités comptables, d'expertise comptable et de secrétariat social relatives et limitées à des clients figurant dans une annexe 4 colonnes 2 et 3 d'un document dûment signé par FRH et chacune des deux sociétés nouvellement constituées sont transférés à FDM Conseils S.à.r.l.

2.9 Répartition aux associés de la société scindée des parts sociales des sociétés bénéficiaires, ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée (art. 289 (2) i) de la Loi).

La répartition des parts sociales des sociétés bénéficiaires se fait au bénéfice de l'associé unique de la société scindée.

## 2.10 Date de prise d'effet de la Scission entre parties

La scission juridique produit ses effets à la date de décision de l'assemblée générale décidant de la scission et de la constitution des nouvelles sociétés issues de la scission.

## 3. MENTIONS COMPLEMENTAIRES

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Scission seront supportés à parts égales par les sociétés issues de la scission.

La scission sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires de la société scindée.

La date de l'assemblée générale approuvant la scission sera fixée dès que la date de publication du projet de scission sera connue.

Signé à Strassen, le 9 mai 2008.

Signature

Le gérant

### Annexe 1

#### Annexe au projet de scission: Répartition des éléments de patrimoine

8008 STRASSEN	société actuelle	société bénéficiaire 1	société bénéficiaire 2
ACTIF IMMOBILISE			
- Immobilisations corporelles & incorporelles . . . . .	73 341		73 341
- Immobilisations financières . . . . .	30 380	30 380	

ACTIF CIRCULANT			
- Stocks et encours . . . . .	645 000	36 583	608 417
- Créances . . . . .	240 857	43 301	197 556
- Avoirs en banques, chèques et caisse . . . . .	102 997	6 833	96 164
COMPTES DE REGULARISATION . . . . .	8 601		8 601
TOTAL ACTIF . . . . .	1 101 176	117 097	984 079
CAPITAUX PROPRES			
- Capital souscrit . . . . .	15 000	7 500	7 500
- Réserves			
* Réserve légale . . . . .	1 500	750	750
* Autres réserves . . . . .	68 975		68 975
- Résultats reportés . . . . .	611 798	30 000	581 798
- Résultat de l'exercice . . . . .	216 620	18 847	197 773
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . . . . .	56 014		56 014
DETTES			
- Dettes sur achats et prestations de services . . . . .	29 893		29 893
- Dettes fiscales et dettes envers la sécurité sociale . . . . .	41 243		41 243
- Autres dettes . . . . .	60 133	60 000	133
TOTAL PASSIF . . . . .	1 101 176	117 097	984 079

## Annexe 2

**Fiduciaire cabexco s.à r.l.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Fiduciaire cabexco s.à r.l.» exploitant son activité sous la dénomination «cabexco».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux et missions relevant de la profession d'expert comptable ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rattachant directement ou indirectement à l'exclusion de toutes activités commerciales.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à soixante mille Euros (EUR 60.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de soixante Euros (EUR 60,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### **FDM Conseils S.à r.l.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées ou qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution tous travaux et missions relevant de la profession d'expert comptable et de conseil économique ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rattachant directement ou indirectement à l'exclusion de toutes activités commerciales.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "FDM Conseils S.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Mondernange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices sauf règlement interne entre associés.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les modes de cession et les prix de cession entre associés et à des non-associés seront également régis par une convention interne entre associés, sous réserve des dispositions légales impératives afférentes.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommé par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives que que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

POUR STATUTS CONFORMES

Signature

Référence de publication: 2008059891/578/221.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02953. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

### Celerius Fund, Fonds Commun de Placement.

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A. beschlossen, den Organismus für gemeinsame Anlagen Celerius Fund aufzulegen, der den Bestimmungen des Teils II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt. Zeichnungen sind erstmals am 05. Mai 2008 möglich.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2008.

AXXION S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Banque de Luxembourg S.A.

Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2008061479/6633/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04064. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.



**Rasmus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.870.

**Domain Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.830.

—  
RECTIFICATIF

1. La dénomination, la forme juridique et les coordonnées de la société figurant dans l'en-tête de l'acte de dissolution de Rasmus International S.à r.l., publié dans le Mémorial C n° 499 du 27 février 2008, pages 23912 et 23913, sont celles de la société Domain Invest S.A., laquelle n'est en rien concernée par cette publication. Il y a lieu de remplacer ledit en-tête par l'identité de Rasmus International S.à r.l.

2. Dans le sommaire du même Mémorial C, à la page 23905, il y a lieu de supprimer «Domain Invest S.A.» et d'ajouter «Rasmus International S.à r.l.».

3. L'avant-dernière ligne de la publication doit être rectifiée comme suit:

au lieu de: «2008021278/227/88»,

lire: «2008021278/231/88».

4. Enfin, à la dernière ligne, le numéro du dépôt au Registre de commerce, «080019777», doit être remplacé par «080019707».

Référence de publication: 2008061036/231/21.

---

**Celerius Fund, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A. beschlossen, den Teilfonds Celerius Fund - TFI Multi Asset Fund unter dem Umbrellafonds, "Celerius Fund" (Organismus für gemeinsame Anlagen) aufzulegen, der den Bestimmungen des Teils II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt. Zeichnungen sind erstmals am 05. Mai 2008 möglich.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. April 2008.

AXXION S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Banque de Luxembourg S.A.

Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2008061480/6633/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04061. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

---

**Finplat S.A., Société Anonyme,  
(anc. Shabanaz S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 mars 2008*

Ratification de la cooptation de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Rachel BACKES; démissionnaire.



Pour la société  
FINPLAT S.A., (anc. SHABANAZ S.A.)  
N. SCHMITZ  
Administrateur

Référence de publication: 2008055751/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01389. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

#### **Celerius Fund, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A. beschlossen, den Teilfonds Celerius Fund - VI Multi Asset Fund unter dem Umbrellafonds "Celerius Fund" (Organismus für gemeinsame Anlagen) aufzulegen, der den Bestimmungen des Teils II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2008.

AXXION S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Banque de Luxembourg S.A.

Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2008061481/6633/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04058. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

---

#### **Celerius Fund, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A. beschlossen, den Teilfonds Celerius Fund - GI Multi Asset Fund unter dem Umbrellafonds "Celerius Fund" (Organismus für gemeinsame Anlagen) aufzulegen, der den Bestimmungen des Teils II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2008.

AXXION S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Banque de Luxembourg S.A.

Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2008061482/6633/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04047. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

---

#### **Badic Commerce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 102.522.

---

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055787/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 avril 2008, réf. DSO-CP00106. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Apax Crystal A Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.390.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 que;

- Monsieur David Williams a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 27 mars 2008;
- Monsieur Richard Newton, Senior Funds Administration Manager, né le 5 janvier 1974 en Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, Londres, Grande-Bretagne a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur David Williams avec effet au 25 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055715/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Apax Crystal A Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.391.250,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.949.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 que:

- Monsieur David Williams a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 27 mars 2008;
- Monsieur Richard Newton, Senior Funds Administration Manager, né le 5 janvier 1974 en Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, Londres, Grande-Bretagne a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur David Williams avec effet au 25 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055717/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**LIP first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.943.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

## IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Februar 2008, noch nicht eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg,

hier vertreten durch ihre Geschäftsführer

- Herr Andreas Heyer, Kaufmann, wohnhaft in D-51149 Köln, Ettore-Bugatti.-Str. 6-14.
- Herr Markus Mertens, Kaufmann, wohnhaft in D-40593 Düsseldorf, Silcher Str. 42.
- Herr Moritz Kraneis, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-60487 Frankfurt, Konrad Broßwitz 46.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanngesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

**Art. 2. Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Immobilien und Immobilienbeteiligungen sowie Immobilienkrediten soweit es die entsprechende Gesetzgebung dies zulässt.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet LIP first S.à r.l.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse, die die Gesellschafter aufgrund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen, oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen, oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

**Art. 10. Übertragung der Anteile.**

- Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

- Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

**Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Speziell bedarf der An- und Verkauf von Immobilien und Beteiligungen an anderen Gesellschaften der vorherigen einstimmigen Genehmigung aller Gesellschafter.

**Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.** Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17. Inventar - Bilanz.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

**Art. 18. Auflösung - Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2008.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzungen der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ungefähr neun hundert zwanzig Euro (€ 920,-) abgeschätzt.

#### *Gesellschafterversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft lautet: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill
- 2) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Markus Mertens, Kaufmann, wohnhaft in D-40593 Düsseldorf, Silcher Str. 42,
- 3) Zu kaufmännischen Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
- Herr Moritz Kraneis, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-60487 Frankfurt, Konrad Broßwitz 46  
- Herr Andreas Heyer, Kaufmann, wohnhaft in D-51149 Köln, Ettore-Bugatti.-Str. 6-14.
- 4) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:  
- durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;  
- durch die jeweilige alleinige Unterschrift eines der kaufmännischen Geschäftsführer bis zu dem Betrag von ein tausend zwei hundert fünfzig Euro (€ 1.250,-).

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstands.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. HEYER, M. MERTENS, M. KRANEIS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 février 2008. Relation: ECH/2008/248. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500,- à 0,5% = 62,50 €).

*Le Receveur (signé):* MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. März 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 200805526/201/156.

(080060968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Atlantic Espace S.à. r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.026.

Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, gérant unique de la Société, déclare par la présente que les 33.083 parts sociales représentant 100% du capital social de la Société, détenues par HARRISON LIMITED, société de droit de l'île de Man, sise PO Box 227, Clinch's House, Lord Street, Douglas, Ile de Man - IM99 1rz, ont été transférées en date du 21 décembre 2007 à la société SOCIETE D'ASSURANCE DES RISQUES DU TOURISME EURL sise 61, rue du Port, F-33260 La Teste de Buch.

*Pour la société*

ATLANTIC ESPACE S.à r.l.

Norbert SCHMITZ

*Gérant*

Référence de publication: 2008055760/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01383. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Relax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.800.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of September.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of Relax Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.800 and incorporated, pursuant to a deed of Maître Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated 9 December 2005, published in the Mémorial C - N ° 541, Recueil des Sociétés et Associations on 15 March 2006 and amended pursuant to a deed of the same notary Tom METZLER, dated 24 February 2006, published in the Mémorial C-N ° 1368, Recueil des Sociétés et Associations on 15 July 2006.

The meeting is opened with, Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Luxembourg-Eich, as chairman.

The chairman appoints Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting elects Mrs Colette LORANG, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer of the meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed *in varietur* by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

II. It appears from the attendance list that all the 50 (fifty) A shares having a par value of EUR 100 (hundred Euro) each and 75 (seventy-five) B shares having a par value of EUR 100 (hundred Euro) each representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), are present or duly represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Conversion of 25 (twenty-five) A Shares held by Deutsche Bank AG into 25 (twenty-five) B Shares;

2. Amendment of clause 5.1 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 25 (twenty-five) A Shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and 100 (one hundred) B Shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

3. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Ian Rosen and Wolfgang Schaedlich from their mandate as A Managers and of Arno Bijl from his mandate as B Manager of the Company; and



4. Appointment of Alberto Pisanti as new A Manager and of Rafael de Benito as new B Manager of the Company for an unlimited duration.

IV. After deliberation, the Meeting passed by an unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to convert 25 (twenty-five) A shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each held by Deutsche Bank AG and which have been purchased by CopCab Sweden AB pursuant to a share purchase agreement dated 19 January 2007, into 25 (twenty-five) B shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each. As a consequence of this conversion and the Purchase Agreement, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is now as follows:

	Shares
Deutsche Bank AG . . . . .	25 A
CopCab Sweden AB . . . . .	65 B
Allveritas Inversiones S.A. . . . .	26 B
Casa Grande De Cartagena S.L. . . . .	9 B
TOTAL: . . . . .	25 A 100 B

*Second resolution*

The Meeting resolves to subsequently amend clause 5.1 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 25 (twenty-five) A Shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and 100 (one hundred) B Shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Ian Rosen and Wolfgang Schaedlich from their mandate as A Managers and of Arno Bijl from his mandate as B Manager of the Company with effect as from the date hereof. They will be granted discharge (quitus) for their mandate at the next annual general meeting of the shareholders resolving on the approval of the annual accounts of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to appoint Alberto Pisanti, born on 26 August 1971 in Rome (Italy) and professionally residing at Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, as new A Manager of the Company for an unlimited duration with effect as from the date of the present meeting.

The Meeting resolves to appoint Rafael de Benito García, born on 13 January 1968 in Valencia (Spain) and professionally residing at AllVeritas Inversiones, S.L.; C/ Pizarro, 9-6; 46004 Valencia; Spain, as new B Manager of the Company for an unlimited duration with effect as from the date of the present meeting.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Relax Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (la Société), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.800, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie le 9 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n ° 541 du 15 mars 2006, modifié suivant un acte reçu par le même notaire Tom METZLER, le 24 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n ° 1368 du 15 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,-Eich en tant que président.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Colette LORANG, avocate, demeurant à Luxembourg.



Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ci-après comme Membres du Bureau ou comme le Bureau).  
Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par les mandataires des associés et les Membres du Bureau. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 50 (cinquante) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) et toutes les 75 (soixante-quinze) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) représentant le capital social entier d'un montant de EUR 12,500 (douze mille cinq cent Euro) sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée. Les associés présents ou représentés à l'Assemblée déclarent avoir dûment été notifiés de l'Assemblée et qu'ils ont été dûment informés de l'agenda avant l'Assemblée. L'Assemblée décide dès lors de renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de 25 (vingt-cinq) Parts Sociales de Classe A détenues par Deutsche Bank AG en 25 (vingt-cinq) Parts Sociales de Classe B;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euro), représenté par 25 (vingt-cinq) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune et par 100 (cent) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune."

3. Acceptation de la démission de Ian Rosen et de Wolfgang Schaedlich de leur mandat de Gérants de Classe A et de Arno Bijl de son mandat de Gérant de Classe B de la Société;

4. Nomination de Alberto Pisanti en tant que nouveau Gérant de Classe A de la Société et de Rafael de Benito en tant que nouveau Gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée.

IV. Qu'après délibération, l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir (vingt cinq) 25 Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, détenues par Deutsche Bank AG et qui ont été vendues à CopCab Sweden AB conformément au contrat d'achat de parts sociales (share purchase agreement) du 19 janvier 2007 en 25 (vingt cinq) Parts Sociales de Classe B avec une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune. En conséquence de cette conversion et du Contrat d'Achat, l'Assemblée constate que la nouvelle répartition des parts sociales dans la Société est comme suit:

Deutsche Bank AG . . . . .	25 Parts Sociales de Classe A
CopCab Sweden AB . . . . .	65 Parts Sociales de Classe B
Allveritas Inversiones S.A. . . . .	26 Parts Sociales de Classe B
Casa Grande De Cartagena S.L. . . . .	9 Parts Sociales de Classe B
TOTAL: . . . . .	25 Parts Sociales de Classe A et 100 Parts Sociales de Classe B

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euro), représenté par 25 (vingt-cinq) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune et par 100 (cent) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée reconnaît et accepte la démission de Ian Rosen et de Wolfgang Schaedlich de leur mandat de Gérants de Classe A de la Société et de Arno Bijl de son mandat de Gérant de Classe B de la Société avec effet à la date du présent acte. Décharge (quitus) leur sera donnée pour leur mandat à la prochaine assemblée générale des associés décidant de l'adoption des comptes annuels de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Alberto Pisanti, né le 26 août 1971 à Rome (Italie), avec résidence professionnelle à Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB en tant que nouveau Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à partir de la date du présent acte.

L'Assemblée décide de nommer Rafael de Benito García, né le 13 janvier 1968 à Valences (Espagne), avec résidence professionnelle à AllVeritas Inversiones, S.L.; C/ Pizarro, 9-6; 46004 Valences (Espagne) en tant que nouveau Gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à partir de la date du présent acte.

*Estimation des frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1,300.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme mentionnés ci-avant, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, C. LORANG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2007, LAC/2007/28007. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008053342/206/163.

(080058807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Apax Crystal B1 Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.735.750,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.951.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 1 avril 2008 que:

- Monsieur David Williams a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 27 mars 2008;
- Monsieur Richard Newton, Senior Funds Administration Manager, né le 5 janvier 1974 en Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, Londres, Grande-Bretagne a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur David Williams avec effet au 25 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055718/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Boni Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 122.523.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008055725/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07880. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Sireo Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.855.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Sireo Financial Services S.A. (die "Aktiengesellschaft") vom 20. Februar 2008 geht hervor, dass Herr Giulio Beretti, Senior Advisor Via Eustachi, 20, 20129 Milano, Italien, als Mitglied der Geschäftsführung (tägliche Geschäftsführung) zurückgetreten ist.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. April 2008.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2008055767/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008055719/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07850. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Mond Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.947.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Arnaud DOLIGNON, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1974 à Reims (France), demeurant au 3, rue du Petit Neuilly, 59530 Orsinval, France;

Ici représenté par Monsieur Charles ETONDE, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 mars 2008.

2. JANIFE B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, immatriculée à la Chambre de Commerce de Gouda sous le numéro 24387899, avec siège social à Peperstraat 5, 5311 CS Gameren, Pays-Bas;

Ici représentée par Monsieur Charles ETONDE, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 mars 2008.

3. CONNECTGLOBALONE AG, une société anonyme de droit suisse avec siège social à Churerstrasse 92K, CH-8808 Pfäffikon;

Ici représentée par Monsieur Charles ETONDE, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du ... mars 2008.

4. Monsieur Xavier RAMBOUX, administrateur de sociétés, né le 17 janvier 1972, demeurant au 189, boulevard Gambetta, 59100 Armentières, France;

Ici représenté par Monsieur Charles ETONDE, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 mars 2008.

5. Monsieur Christian TUFFERS, administrateur de sociétés, né le 7 décembre 1972 à Aachen, Allemagne, demeurant au 484 Rochusstrasse, 41179 Mönchengladbach, Allemagne;

Ici représenté par Monsieur Charles ETONDE, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 mars 2008;

6. Monsieur Xavier PLESSIX, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1969 à Saint-Germain en Laye, France, demeurant au 20, rue Charles Despeaux, 78400 Chatou, France;

Ici représenté par Monsieur Charles ETONDE, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 mars 2008;

7. Monsieur Puneet GUPTA, administrateur de sociétés, né le 25 octobre 1973 à Delhi, Inde, demeurant au 1805-555 Jervis St, Vancouver BC, Canada;

Ici représenté par Monsieur Charles ETONDE, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 mars 2008;

8. Monsieur Nicolas GLASSET, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1974 à Valenciennes, France, demeurant 23, Verger du ruquet, Villers-Pol, France;

Ici représenté par Monsieur Charles ETONDE, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 mars 2008;

9. Monsieur Pascal MORIN, administrateur de sociétés, né le 20 août 1958 à Langeais, France, demeurant au 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Ici représenté par Monsieur Charles ETONDE, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 mars 2008.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination sociale - Siège social - Durée - Objet social - Capital social**

### Dénomination sociale

**Art. 1<sup>er</sup> .** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MOND TECHNOLOGIES S.A.».

### Siège social

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

### Durée

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### Objet social

**Art. 4.** La société a pour objet la création, le développement, la commercialisation et l'exploitation de logiciels.

Elle pourra notamment employer ses fonds en participant, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités.

La société pourra généralement participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe à son objet.

#### Capital social

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 101.440 EUR (cent un mille quatre cent quarante euros) représenté par 82.360 (quatre-vingt-deux mille trois cent soixante) actions se décomposant en:

soixante-huit mille quatre cents (68.400) actions de catégorie A,  
sept mille six cents (7.600) actions de catégorie B,  
cinq mille sept cent vingt-quatre (5.724) actions de catégorie C et  
six cent trente-six (636) actions de catégorie D,  
sans mention de valeur nominale et d'égale valeur.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 10.000.000 EUR (dix million d'euros) qui sera représenté par des actions d'égale valeur et sans valeur nominale selon des modalités à fixer par le conseil d'administration.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin 5 (cinq) ans après la date de la constitution, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

## Titre II. - Conseil d'administration - Surveillance - Assemblée générale

### Conseil d'administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, e-mail, télégramme, télex ou fax, ces quatre derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

#### Surveillance

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jour du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Titre III. - Année sociale - Répartition des bénéfices

#### Année sociale

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

#### Répartition des bénéfices

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2009.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Par dérogation à l'article 11 des statuts, le délégué du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

### Souscription et Paiement

Les 82.360 (quatre-vingt-deux mille trois cent soixante) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Arnaud DOLIGNON, prénommé . . . . .	30375 actions de catégorie A et 3375 actions de catégorie B	33.750
2. JANIFE B.V., prédésignée . . . . .	900 actions de catégorie A, 100 actions de catégorie B, 2700 actions de catégorie C et 300 actions de catégorie D	13.000
3. CONNECTGLOBAL ONE AG, prédésignée . . . . .	37125 actions de catégorie A, 4125 actions de catégorie B	41.250
4. Xavier RAMBOUX, prénommé . . . . .	900 actions de catégorie C et 100 actions de catégorie D	4.000
5. Christian TUFFERS, prénommé . . . . .	720 actions de catégorie C et 80 actions de catégorie D	3.200
6. Xavier PLESSIX, prénommé . . . . .	540 actions de catégorie C et 60 actions de catégorie D	2.400
7. Puneet GUPTA, prénommé . . . . .	225 actions de catégorie C et 25 actions de catégorie D	1.000
8. Pascal MORIN, prénommé . . . . .	9 actions de catégorie C et 1 action de catégorie D	40
9. Nicolas GLASSET, prénommé . . . . .	630 actions de catégorie C et 70 actions de catégorie D	2.800
TOTAL . . . . .	82360	101.440

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 101.440 EUR (cent un mille quatre cent quarante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 4.500,-.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants prénommés, représentés comme indiqué ci-dessus, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un minimum de trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant dans 6 ans à compter de la date de la constitution de la société:

1. Monsieur Arnaud DOLIGNON, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1974 à Reims, demeurant au 3, rue du Petit Neuilly, 59530 Orsinval, France;

2. Monsieur Pascal MORIN, administrateur de sociétés, né le 20 août 1958 à Langeais, France, demeurant au 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;



3. Monsieur Vishwanath BALASUBRAMANIAM, administrateur de sociétés, né le 28 août 1966 à Kunnathur-Tamil Nadu, Inde, demeurant au 262 West 5th Street, V7M 1K1 North Vancouver, BC, Canada;

4. Monsieur Claude ZIMMER, maître en sciences économiques, né à Luxembourg le 18 juillet 1956, ayant pour adresse professionnelle le 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Monsieur Arnaud Dolignon, qui accepte, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Troisième résolution*

Monsieur Arnaud Dolignon, qui accepte, est nommé délégué à la gestion journalière de la société avec les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

*Quatrième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of March.

Before Us, Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Arnaud DOLIGNON, company director, born on July 1974 in Reims (France), residing 3, rue du Petit Neuilly, 59530 Orsinval, France,

duly represented by Mr Charles ETONDE, lawyer, residing professionally 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated March 10, 2008.

2. JANIFE B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Gouda under number 24387899, with registered office in Peperstraat 5, 5311 CS Gameren, The Netherlands,

duly represented by Mr Charles ETONDE, prenamed, by virtue of a proxy dated March 10, 2008.

3. CONNECTGLOBALONE AG, a public limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office in Churerstrasse 92K, CH- 8808 Pfäffikon,

duly represented by Mr Charles ETONDE, prenamed, by virtue of a proxy dated March ... 2008.

4. Mr Xavier RAMBOUX, company director, born on January 17, 1972, residing 189, boulevard Gambetta, 59100 Armentières, France;

duly represented by Mr Charles ETONDE, prenamed, by virtue of a proxy dated March 10, 2008.

5. Mr Christian TUFFERS, company director, born on December 7, 1972, residing 484 Rochusstrasse, 41179 Monchengladbach, Germany,

duly represented by Mr Charles ETONDE, prenamed, by virtue of a proxy dated March 10, 2008;

6. Mr Xavier PLESSIX, company director, born on May 4, 1969 in Saint-Germain en Laye, France, residing 20, rue Charles Despeaux, 78400 Chatou, France,

duly represented by Mr Charles ETONDE, prenamed, by virtue of a proxy dated March 10, 2008.

7. Mr Puneet GUPTA, company director, born on October 25, 1973 in Delhi, India, residing 1805-555 Jervis St, Va 20, rue Charles Despeaux, 78400 Chatou, France,

duly represented by Charles ETONDE, prenamed, by virtue of a proxy dated March 2008.

8. Mr Nicolas GLASSET, company director, born on May 29, 1974 in Valenciennes, France, residing 23 Verger du ruquet, Villers-Pol, France,

duly represented by Mr Charles ETONDE, prenamed, by virtue of a proxy dated March 10, 2008.

9. Mr Pascal MORIN, company director, born on August 20, 1958 in Langeais, France, residing 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Charles ETONDE, prenamed, by virtue of a proxy dated March 10, 2008.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

### **Chapter I. - Name - Registered office - Duration - Corporate purpose - Capital**

#### **Name**

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members and shall be governed by these articles and by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies.

The name of the company is «MOND TECHNOLOGIES S.A.».

#### **Registered office**

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the management board.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office or abroad, by a decision of the members. The company shall remain a Luxembourg company.

#### **Duration**

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

#### **Corporate purpose**

**Art. 4.** The purpose for which the company is formed is the creation, the development, the marketing and the exploitation of software.

The company may particularly use its funds by taking any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension by the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents.

The company may participate to any industrial, commercial, financial, civil, real estate, transferable securities operations whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes.

#### **Capital**

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 101.440 (one hundred one thousand four hundred forty euros) divided into 82.360 (eighty-two thousand three hundred sixty) shares divided into:

- sixty-eight thousand four hundred (68,400) shares of class A,
- seven thousand six hundred (7,600) shares of class B,
- five thousand seven hundred and twenty-four (5,724) shares of class C,
- six hundred and thirty-six (636) shares of class D,
- without nominal value and have equal value.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 10.000.000 (ten million euros) represented by shares of equal value and without nominal value with modalities to be determined by the board of directors.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending 5 (five) years after the date of the incorporation of the company, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues in reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

## **Chapter II. - Board of directors and statutory auditor - General meeting**

### Board of directors

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail, telex or fax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

### Statutory auditor

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first day of the month of June, at 14 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Chapter III. - Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January, 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2008.

The first annual general meeting shall be held June 1, 2009.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

By deviation from article 11 of the Articles of Incorporation, the delegate of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

### Subscription and Payment

The 82.360 (eighty-two thousand three hundred sixty) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed and paid up in EUR
1. Arnaud DOLIGNON, prenamed . . . . .	30375 shares of class A and 3375 shares of class B	33,750
2. JANIFE B.V., predesignated . . . . .	900 shares of class A, 100 shares of class B, 2700 shares of class C and 300 shares of class D	13,000
3. CONNECTGLOBALONE AG, predesignated . . . . .	37125 shares of class A and 4125 shares of class B	41,250
4. Xavier RAMBOUX, prenamed . . . . .	900 shares of class C and 100 shares of class D	4,000
5. Christian TUFFERS, prenamed . . . . .	720 shares of class C and 80 shares of class D	3,200
6. Xavier PLESSIX, prenamed . . . . .	540 shares of class C and 60 shares of class D	2,400

58107

7. Puneet GUPTA, prenamed . . . . .	225 shares of class C and 25 shares of class D	1,000
8. Pascal MORIN, prenamed . . . . .	9 shares of class C and 1 shares of class D	40
9. Nicolas GLASSET, prenamed . . . . .	630 shares of class C and 70 shares of class D	2,800
TOTAL . . . . .	82360	101,440

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 101,440 (one hundred one thousand four hundred forty euros) as was certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 4,500.-

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors, their mandate expiring 6 (six) years after the date of incorporation of the company:

1. Mr Arnaud DOLIGNON, company director, born on July 11, 1974 in Reims (France), residing 3, rue du Petit Neuilly, 59530 Orsinval, France;
2. Mr Pascal MORIN, company director, born on August 20, 1958 in Langeais (France), residing 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Mr Vishwanath BALASUBRAMANIAM, company director, born on August 28, 1966 in Kunnathur-Tamil Nadu, India, residing 262 West 5th Street, V7M 1K1 North Vancouver, BC, Canada;
4. Mr Claude ZIMMER, maître en sciences économiques, born on July 18, 1956, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Second resolution*

Mr Arnaud DOLIGNON, who accepts, is elected as chairman of the board of directors.

*Third resolution*

Mr Arnaud DOLIGNON, who accepts, is elected as delegate to the day-to-day management of the company with the powers given to the board of directors.

*Fourth resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Fifth resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with Us, Notary, the present original deed.

Signé: C. ETONDE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008. Relation: LAC/2008/12171. — Reçu cinq cent sept euros vingt cents (507,20 €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008055530/242/511.

(080060999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Bikes.lu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6370 Haller, 9A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 130.178.

—  
*Beschlüsse der aussergewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 10. April 2008*

Der Gesellschafter beschliesst, den Sitz der Gesellschaft vom 10. April 2008 an auf folgende Adresse zu verlegen:  
9A, rue des Romains, L-6370 HALLER

Der Gesellschafter nimmt zur Kenntnis, daß Herr Hermanus Kooijman vorher wohnhaft in L-6370 HALLER, rue des Romains, 4 jetzt wohnhaft in L-6370 HALLER, rue des Romains, 9A ist.

Haller, den 10. April 2008.

Hermanus KOOIJMAN.

Référence de publication: 2008055793/591/15.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Teltech Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 66.102.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055809/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07212. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Duston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.395,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 66.002.

—  
Les comptes annuels au 5 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055810/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07210. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.171.

—  
Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055815/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06242. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Insight PlateSpin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055811/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07204. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**SIAL Marketing G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 59.246.

Les soussignés, Monsieur Vincenzo Antonio LOGRILLO et Monsieur Hans Willibrord OLINGER associés de la société S.I.A.L. Marketing S. à r.l. ont pris à ce jour la décision suivante:

L'assemblée accepte que la société soit dorénavant engagée par la signature individuelle d'un des associés.

Plus rien étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Diekirch, le 21 mars 2008.

Vincenzo LOGRILLO / Hans OLINGER

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2008055849/808/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2008, réf. DSO-CP00016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Quadra Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.174.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055816/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06239. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---



**CPI CPEH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.036.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055817/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06236. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**H.G.E. Chemical Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 105.001.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24-04-08.

Signature.

Référence de publication: 2008055838/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Opal Corporation (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055821/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06229. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Crownstone Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.448.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008055822/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06763. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Rheinpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.380.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055823/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06308. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Insight Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 108.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055812/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07201. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Opal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055820/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06230. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.737.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055824/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06305. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Quadra Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.168.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055825/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06303. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Vive les Mariés Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 14, rue Dr Herr.  
R.C.S. Luxembourg B 104.833.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055852/800274/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 avril 2008, réf. DSO-CP00158. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Eagle Bay, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 98.916.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008055723/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07871. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Bioinventor Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 61.773.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008055724/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07874. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**CD & DI S.à.r.l., Consultance Design & Développement Informatique s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 50.  
R.C.S. Luxembourg B 68.387.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055785/826/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00180. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**ChemCore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 57.934.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055802/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06900. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 99.635.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

DECKENBRUNNEN BUREAU D'ASSURANCES SARL

Signature

Référence de publication: 2008055869/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Laucale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 98.719.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

LAUCALE SA

Signature

Référence de publication: 2008055868/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Spillstuff, Association sans but lucratif.**  
Siège social: L-5370 Schuttrange, 1, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg F 7.582.

—  
STATUTS

Acte sous seing privé:

Entre les soussignés:

1 ° Anne Darves-Blanc

2 ° Caroline Wirtz

3 ° Sonja Troes

4 ° Marcelle Hoffmann

et tous ceux qui approuvent les présents statuts, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 28.04.1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>. Titre de l'association.** L'association porte la dénomination SPILLSTUFF.

**Art. 2. Objet et moyens d'action.** Elle a pour objet:

- d'organiser la rencontre d'enfants en âge préscolaire;
- de favoriser le bon développement des rapports entre les parents;
- initiation:
  - \* d'un atelier de musique;
  - \* d'un atelier gymnastique;
  - \* d'un atelier de bricolage et cuisine;
- troc de vêtements et jouets d'enfants;
- gestion goûters d'anniversaires pour les enfants membres de l'A.s.b.l. (enfants jusqu'à l'âge de 6 ans).

**Art. 3. Siège social.** Elle a son siège social à 1, rue du Village, 5370 SCHUTTRANGE. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4. Affiliation.** Elle est politiquement et confessionnellement neutre.

**Art. 5. Durée.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 6. Membres de l'A.s.b.l.** Sont membres de l'association toutes les personnes qui ont versé leur cotisation annuelle. Le taux de cotisation sera fixé, pour chaque année, par l'assemblée générale.

**Art. 7. Admission.** La qualité de membre, quelle que soit sa nature, est conférée par le conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes et propositions d'admission présentées. Ces demandes peuvent être faites par écrit ou verbalement.

**Art. 8. Perte de la qualité de membre.** La qualité de membre se perd par:

- la démission notifiée par simple lettre adressée au président de l'association;
- le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale;
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation annuelle dans les trois mois à partir de l'échéance des cotisations;
- aucun membre n'a le droit sur le fonds social.

**Art. 9. Les ressources de l'association.** Elles comprennent:

- du revenu des biens, dons et capitaux qui constituent sa propriété,
- des cotisations de ses membres,
- des subventions de l'Etat, des communes et établissements publics,
- des ressources créées à titre exceptionnel.

**Art. 10. Le conseil d'administration.** L'association est gérée par un conseil d'administration de 4 personnes au moins et de 10 personnes au plus. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale, à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de 2 ans. Les membres sortants sont rééligibles. Les élections ont lieu à l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration élit dans son sein: un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

**Art. 11. Réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an sur convocation de son président ou de son remplaçant. A la demande écrite d'au moins 2

membres, le conseil devra se réunir dans les 14 jours à dater de la demande. Il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour assurer la bonne marche de l'association. Il est habilité à prendre toutes les décisions qui ne sont pas du ressort des assemblées générales.

Il peut acquérir, aliéner, échanger, donner en gage, hypothéquer, contracter des emprunts, placer des fonds, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux de toute durée, accepter des dons et legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il fait dresser les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir. Il se charge des publications au Mémorial et notamment de celles qui sont conservatrices de la personnalité civile. Il veille à l'établissement d'un règlement intérieur et est responsable de sa mise en place et de son application.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile sous réserve des autorisations qu'il doit obtenir et pour lesquelles il est renvoyé au règlement intérieur. Il agit en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense.

Le conseil d'administration attribue à ses membres les fonctions exigées par les besoins administratifs et de gestion de l'association. Il peut créer des groupes de travail spéciaux, composés d'administrateurs, de membres de droit et d'experts qui se conformeront au règlement intérieur.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs, soit pour la gestion journalière soit pour des affaires déterminées, à une ou plusieurs personnes choisies parmi les administrateurs ou en dehors de ceux-ci.

Le président peut accorder des délégations partielles de ses pouvoirs sous réserve de l'autorisation préalable et écrite du conseil d'administration.

En cas d'empêchement, le président est remplacé par un vice-président ou par un autre administrateur.

Le secrétaire s'occupe de la technique de communication sous toutes ses formes et des archives. Il est chargé de toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association à l'exception des écritures comptables.

Il s'occupe de l'élaboration des ordres du jour, des réunions du conseil d'administration et de celles des assemblées générales. Il élabore les procès-verbaux de toutes réunions statutaires. Il tient à jour et conserve le registre des procès-verbaux concernant les réunions du conseil d'administration et celles des assemblées générales.

Le trésorier est chargé de tenir la comptabilité de l'association en conformité avec les directives légales. Il présentera des situations financières succinctes trimestrielles au conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par le trésorier adjoint ou par un autre administrateur.

Les signatures conjointes de deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et dont l'un doit être le président ou un vice-président, engagent valablement l'association.

**Art. 13. L'exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> septembre et finit le 31 août.

**Art. 14. Les assemblées générales ordinaires.** Quinze jours avant la date fixée par le conseil d'administration, les membres de l'association sont convoqués par l'intermédiaire du secrétariat.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an, en principe, dans le courant du mois de septembre. L'ordre du jour est indiqué dans la convocation.

Les membres actifs peuvent se faire représenter. Un membre actif ne peut disposer que d'une seule procuration. Les procurations doivent être manuscrites et leur dépôt se fait entre les mains du secrétaire ou d'un remplaçant avant le commencement de l'assemblée à l'entrée du local où l'assemblée va se dérouler.

Le bureau de l'assemblée générale est constitué par le conseil d'administration. Le président ou son remplaçant assume la présidence de l'assemblée générale. L'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés.

Les attributions de l'assemblée générale comportent les droits suivants:

- nommer et révoquer les administrateurs;
- approuver annuellement les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice à venir;
- proposer des modifications statutaires;
- proposer la dissolution de l'association; la dissolution ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire;
- prendre toutes décisions dépassant les limites légalement ou statutairement dévolues au conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés. Toutefois, des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour à condition que l'assemblée générale y consente, séance tenante, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 15. Les assemblées générales extraordinaires.** L'assemblée générale extraordinaire se prononce sur des modifications à apporter aux statuts, sur des événements graves et sur la dissolution de l'association. Elle se réunit à la demande du conseil d'administration, ou sur proposition ou sur demande motivée faite en assemblée générale ordinaire.

Une assemblée générale extraordinaire peut aussi être provoquée lorsque vingt pour cent au moins des membres actifs de la dernière liste annuelle présentent une demande comportant un ou plusieurs motifs et expliquent l'objet précis de la démarche. La procédure de convocation est la même que pour les assemblées générales ordinaires.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer sur des modifications aux statuts courantes que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit deux tiers des membres actifs présents ou représentés. Les modifications ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions ne sont approuvées que si elles réunissent les deux tiers des voix.

Pour toute modification portant sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, il est renvoyé aux dispositions de la loi.

Les modifications aux statuts doivent être publiées dans le mois de leur date au Recueil spécial des sociétés et associations, Mémorial C.

**Art. 16. Le conseil de surveillance.** La comptabilité, la trésorerie ainsi que la gestion financière générale sont contrôlées par le conseil de surveillance. Le conseil de surveillance se compose de minimum 2 commissaires, en principe membres actifs, qui sont élus d'année en année par l'assemblée générale ordinaire. Les commissaires sont souvent appelés commissaires aux comptes. Ils doivent avoir accès aux documents comptables, 72 heures au moins, avant l'assemblée générale.

**Art. 17. Décharge des administrateurs et commissaires.** Après avoir adopté le bilan et approuvé la gestion financière, l'assemblée générale doit, par un vote spécial, se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Si l'assemblée générale leur donne décharge, les administrateurs sont définitivement à l'abri de toute réclamation et de toute poursuite, tant de la part de l'association que des membres personnellement, sauf pourtant dans les cas suivants:

- si le bilan contenait une omission ou une indication fautive, dissimulant la situation réelle de l'association;
- si les administrateurs et les commissaires ont agi en dehors des statuts et si ces actes n'ont pas été spécialement relevés dans les convocations.

**Art. 18. Dissolution.** La Spillstuff A.s.b.l. reprend tous les droits et engagements, tous les actifs et passifs de la Schëtter Spillstuff A.s.b.l. association de fait.

L'assemblée ne peut prononcer la dissolution que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des Membres présents ou représentés.

En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif sera versé à «Neit Liewen» de Luxembourg.

**Art. 19. Règlement intérieur.** Ce règlement intérieur sert à préciser les modalités de fonctionnement interne et complète les statuts dont il n'est que l'accessoire, il est élaboré par le conseil d'administration qui peut le modifier selon les besoins.

Le règlement intérieur, sous réserve qu'il ne contredit pas les statuts est opposable à tous les adhérents et s'impose à eux de la même manière que les statuts.

**Art. 20. Dispositions finales.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, l'association renvoie au règlement intérieur de l'association et déclare expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21.04.1928 telle que modifiée.

Suivent les signatures.

Schuttrange, le 17 décembre 2007.

Anne Darves-Blanc / Caroline Wirtz / Sonja Troes / Marcelle Hoffmann.

Référence de publication: 2008055875/574/153.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10442. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Health International Publishing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 108.049.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



58117

Luxembourg, le 25.04.08.

Pour REQUISITION

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008055880/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07430. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Atlas Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.339.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 04 décembre 2007*

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Caria ALVES de son mandat d'Administrateur.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateur remplaçant, Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), Employé privé, et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon L-8009 Strassen.

Le mandat de l'Administrateur Remplaçant prendra fin, à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Pour extrait analytique, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ATLAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme*

Signatures

Référence de publication: 2008055731/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Saturn Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.974.

—  
*Cession de parts*

Entre:

1) Maddox Investment Management Limited, Le Cédant - The transferor

et

2) Lily Investments Finance Limited, Le Cessionnaire - The transferee

Le cédant a cédé au Cessionnaire qui a accepté

The transferor has transferred to the transferee who has accepted

5 parts représentative du capital de

5 shares representing the capital of

SATURN Investments Sarl, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, Luxembourg, R.C.S.L.: B-128974

avec date d'effet au April 11, 2008.

With effet on 11/04/2008

Le prix a été payé entre parties.

The price has been paid between parties.

April 11, 2008.

*Cédant - Transferor / Cessionnaire - Transferee*

Trever Neckles / Signature

*Director / Director*

Référence de publication: 2008055871/825/27.

Enregistré à Diekirch, le 17 avril 2008, réf. DSO-CP00104. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080061995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Adrilaur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 103.951.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

ADRILAU SA

Signature

Référence de publication: 2008055870/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00127. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080061991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.862.

Le bilan au 31 décembre 2005 de BNP Paribas Securities Services société mère de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008055841/1176/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07791. - Reçu 80,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**F.D.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.171.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F.D.M. S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008055901/545/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07241. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Top Up TV International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 320.100,00.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 135.957.

In the year two thousand and eight, on the second day of April.

Before US Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

Top Up TV Europe Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered seat at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, and registered with the Register of Companies of Jersey under number 93261, here represented by Renée Aakrann-Fezzo, private employee, with professional address Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Top Up TV International (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered seat at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 135.957, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 4th, 2008, published in the Mémorial C, number 551 on March 5, 2008.

II. The Company's share capital is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) represented by two thousand (2,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital to the extent of one hundred twenty thousand one hundred Euro (EUR 120,100.-) in order to raise it from its present amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) to three hundred twenty thousand one hundred Euro (EUR 320,100.-) by creation and issue of one thousand two hundred and one (1,201) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

*Subscription - payment*

Top Up TV Europe Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to one thousand two hundred and one (1,201) new shares and have them fully paid up in the amount of one hundred twenty thousand one hundred Euro (EUR 120,100.-) by contribution in kind of the following shares for the total amount of one hundred twenty thousand one hundred ninety-four Euro (EUR 120,194.-):

1) Three hundred (300) shares representing one hundred per-cent (100 %) of the issued shares of Top Up TV Europe S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 118.964, which are hereby transferred to and accepted by the Company at nil value (EUR 0.-);

2) One hundred twenty thousand (120,000) shares representing one hundred per-cent (100%) of the issued shares of Top Up TV Italia S.p.A., a public limited company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Corso Magenta n. 32, Milan, Italy, registered with the Trade and Company Register of Milan under number MI-1844254, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one hundred twenty thousand one hundred ninety-four Euro (EUR 120,194.-) (the entirety of the shares of Top Up TV Europe S.à r.l. and Top Up TV Italia S.p.A. contributed to the Company are hereinafter collectively referred to as the "Contributed Shares")

The Company will have the property and the possession of the Contributed Shares as of today.

The excess contribution of ninety-four Euro (EUR 94.-) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Proof of the contributions' existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a balance sheet as of January 2008 of Top Up TV Europe S.à r.l., certified "true and correct" by its management;
- a balance sheet as of January 31st, 2008 of Top Up TV Italia S.p.A., certified "true and correct" by its management.
- Declaration made by Top Up TV Europe S.à r.l. and Top Up TV Italia S.p.A. stating that Top Up TV Europe Limited is the sole full owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable.
- Declaration made by Top Up TV Europe Limited stating that it is the sole full owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable. It further declares that the Contributed Shares are free of any pledge, seizure, and that they are neither encumbered with any transfer restrictions, nor are they encumbered in any other way to the benefit of third parties.
- All further formalities are in course in the country of residence of the companies whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfers and to render them effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

"The Company's capital is fixed at three hundred twenty thousand one hundred Euro (EUR 320,100.-) represented by three thousand two hundred and one (3,201) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Declaration*

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

#### *Variable rate capital tax exemption request*

Insofar these contributions consist in a contribution in kind of participations representing:

- 100% of the issued shares of Top Up TV Europe S.à r.l. a Luxembourg limited liability company, having its effective management seat in the European Union (Luxembourg) to another company incorporated in the European Union (Luxembourg);

- 100% of the issued shares of Top Up TV Italia S.p.A., an Italian public limited company, having its effective management seat in the European Union (Italy) to another company incorporated in the European Union (Luxembourg),

the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Top Up TV Europe Limited, une société à responsabilité limitée constituée et en existence selon les lois de Jersey, avec siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 93261, ici représentée par Madame Renée Aakrann-Fezzo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Top Up TV International (la «Société»), avec siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 135.957, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 551 du 5 mars 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) divisé en deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt mille cent Euros (EUR 120.100,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) à trois cent vingt mille cent Euros (EUR 320.100,-) par la création et l'émission de mille deux cent une (1.201) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Souscription - libération*

Top Up TV Europe Limited, prénommée, agissant par son mandataire, déclare souscrire aux mille deux cent une (1.201) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de cent vingt mille cent Euros (EUR 120.100,-) par apport en nature des participations suivantes à la valeur de cent vingt mille cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 120.194,-):

1) Trois cents (300) parts sociales représentant cent pourcent (100%) des parts sociales de Top Up TV Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden,

L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.964, qui sont transférées à et acceptées par la Société à la valeur de zéro Euro (EUR 0,-).

2) Cent vingt mille (120.000) parts sociales représentant cent pourcent (100%) des parts sociales de Top Up TV Italia S.p.A., une société à responsabilité limitée de droit italien ayant son siège social à Corso Magenta n. 32, Milan, Italie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro MI-844254, qui sont transférées à et acceptées par la Société à la valeur de cent vingt mille cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 120.194,-) (la totalité des parts de la société Top Up TV Europe S.à r.l. et Top Up TV Italia S.p.A. apportées à la Société sont ci-après collectivement désignées comme les «Parts Sociales Apportées»).

La société aura la propriété et la jouissance des Parts Sociales Apportées à compter de ce jour.

L'apport excédentaire de quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 94,-) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- un bilan établi en janvier 2008 de Top Up TV Europe S.à r.l., certifié «véritable et juste» par sa gérance.
- un bilan établi au 31 janvier 2008 de Top Up TV Italia S.p.A., certifié «véritable et juste» par sa gérance.
- Déclaration faite par Top Up TV Europe S.à r.l. et Top Up TV Italia S.p.A. déclarant que Top Up TV Europe Limited est l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- Déclaration faite par Top Up TV Europe Limited déclarant qu'elle est le seule propriétaire des Parts Sociales Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles. Elle déclare que les Parts Sociales Apportées ne sont ni mises en gage, ni ne font l'objet d'une saisie ou opposition à cession, ni ne sont grevées autrement au profit de tiers.
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des sociétés dont les parts sociales ont été apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital est fixé à la somme de trois cent vingt mille cent Euros (EUR 320.100,-) représenté par trois mille deux cent une (3.201) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

#### *Requête en exonération du droit d'apport proportionnel*

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'apport de participations représentant:

- 100 % des parts sociales de Top Up TV Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne (Luxembourg) à une autre société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg);
  - 100 % des parts sociales de Top Up TV Italia S.p.A., une société italienne ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne (Italie) à une autre société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg),
- la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Aakrann-Fezzo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 avril 2008. LAC / 2008 / 15124. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008055929/202/170.

(080061960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Karouga Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.890.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/04/2008.

KAROUGA HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008055904/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07800. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**A.X. Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 84.271.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 janvier 2008*

*Résolution*

Monsieur Vedat Akdemir, administrateur délégué, est nommé président du Conseil d'Administration jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur qui arrive à échéance en 2013.

Bertrange, le 11 janvier 2008.

Maya Invest Ltd. / Alpha Accounting AG / M. Vedat Akdemir

Mme Maria Keersmaekers / M. Lucien Voet / Administrateur-Délégué

Administrateur / Administrateur / -

Référence de publication: 2008055922/1241/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**I.E.U. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.467.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008055900/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08264. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.



Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Captiva Nexis S. à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 135.027 (the Company). The Company was incorporated on 17 December 2007 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 279 of 2 February 2008.

There appeared:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandité par actions), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 128.377, represented by its general partner Captiva Capital III GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 127.403; and

2. Nexibel Investissement, a société anonyme incorporated under the laws of Belgium, having its registered office in Brussels B-1000, 53-55 rue Vilain XIII, registered at the Registre des Personnes Morales of Brussels under number 872 755 619.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are hereafter collectively referred to as the Shareholders, and are hereby represented by Adrian Shum, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the 12,500 shares with a nominal value of EUR 1 each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500.

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Creation of two categories of managers of the Company (which will henceforth be defined as either Class A Managers or Class B Managers), change of the statutory signature powers so that the Company is bound by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager and subsequent amendment of article 8 of the articles of association.

3. Characterisation of the five current managers of the Company as either Class A Managers or Class B Managers.

4. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have unanimously taken the following resolutions during the Meeting:

*First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting resolves to waive the convening notices. The Shareholders represented at the Meeting consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves (i) to create two categories of managers of the Company which will henceforth be defined as either Class A Managers or Class B Managers and (ii) to change the statutory signature powers so that the Company shall from now on be bound by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

**" Art. 8. Management - Board of Managers.**

8.1 The Company is managed by a board of managers (the Board of Managers) composed of managers belonging to a class A (the Class A Managers) and managers belonging to a Class B (the Class B Managers). The managers are appointed by the general meeting of the shareholders which shall decide on the remunerations and the terms and conditions of appointment of each manager as well as to which class of managers each manager belongs. The managers need not be shareholder. The general meeting of the shareholders may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers acting jointly.



The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two-day written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers for so long as at least two managers attend the relevant meeting.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members (including at least one Class A Manager and one Class B Manager) are present or represented. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (including at least the positive vote of one Class A Manager and the positive vote of one Class B Manager). In case of a tied vote, the Chairman shall not have a casting vote.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholders fall within the powers of the Board of Managers. In case the Company has only one manager, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and if there are several managers, the Company shall be bound by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

8.9 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (whether members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/her/its/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its/their agency.

8.10 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by members of the Board of Managers.

8.11 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg."

#### *Third resolution*

As a consequence of the second resolution above, the Meeting resolves to characterise the five current managers of the Company as either Class A Managers or Class B Managers, as follows:

1. Mr Renato Lavorato: Class A Manager;
2. Mr Ismaël Dian: Class A Manager;
3. Mrs Marie-Eve Nyssen: Class A Manager;
4. Mr Jean-Eric Vimont: Class B Manager; and
5. Mr Laurent Diot: Class B Manager.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Captiva Nexis S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.027 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2007 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence alors à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 279 du 2 février 2008.

Ont comparu:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.377, représentée par son associé commandité Captiva Capital III GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.403; et

2. Nexibel Investissement, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au Bruxelles B-1000, 53-55 rue Vilain XIII, immatriculée au Registre des Personnes Morales de belge sous le numéro 872 755 619.

Les parties comparantes désignées sous les points 1. et 2. ci-dessus sont désignées ensemble ci-après comme les Associés, et sont ici représentées par Adrian Shum, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des Associés et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent toutes les 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Création de deux catégories de gérants de la Société (qui seront désormais désignés en tant que Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B), modification du régime de signature statutaire afin que le Société soit liée par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B et modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.

3. Caractérisation des cinq gérants actuels de la Société en tant que Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B.

4. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité lors de l'Assemblée:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les Associés représentés à l'Assemblée se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide (i) de créer deux catégories de gérants de la Société, qui seront désormais désignés en tant que Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B et (ii) de modifier le régime de signature statutaire de sorte que la Société sera désormais liée par les signatures conjointes d'un Gérant de Class A et un Gérant de Classe B.

En conséquence l'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts, de sorte que ledit article sera désormais rédigé comme suit:

**« Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé de gérants appartenant à la catégorie A (les Gérants de Classe A) et de gérants appartenant à la catégorie B (les Gérants de Classe B). Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera les conditions de rémunération et les modalités de nomination de chacun des gérants ainsi que la catégorie de gérants à laquelle ils appartiennent. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un président (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance,

choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée ou la réunion en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance agissant conjointement.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation par l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance pour autant qu'au moins deux gérants participent à la réunion en question.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres (incluant au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B) sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés (incluant au moins le vote positif d'un Gérant de Classe A et le vote positif d'un Gérant de Classe B). En cas d'égalité des voix, le Président n'a pas une voix prépondérante.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

8.9 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.10 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par membres du Conseil de Gérance.

8.11 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront effectués à ou à partir de Luxembourg.»

#### *Troisième résolution*

Consécutivement à la deuxième résolution au-dessus, L'Assemblée décide de caractériser les mandats des cinq gérants actuels de la Société en tant que soit Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B, comme suit:

1. M. Renato Lavorato: Gérant de Classe A;
2. M. Ismaël Dian: Gérant de Classe A;
3. Mme Marie-Eve Nyssen: Gérant de Classe A;
4. M. Jean-Eric Vimont: Gérant de Classe B; and
5. M. Laurent Diot: Gérant de Classe B.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Shum et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2008, LAC/2008/9388. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008056013/5770/247.

(080061892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Zika Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 18.230.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, agissant en son nom personnel en sa qualité d'associée unique de la société plus amplement désignée ci-après, suite à l'attribution de parts contenue dans un acte de contrat de mariage avec liquidation et partage du régime matrimonial légal plus amplement défini ci-après et en sa qualité de gérante technique et administrative de la société plus amplement désignée ci-après.

2.- Monsieur Johny KOEPLER, employé privé, demeurant à L-6719 Grevenmacher, 3, rue du centenaire, intervenant aux présentes aux fins d'approbation.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités déclarent que la prénommée sub 1.- est seule associée respectivement gérante dans la société à responsabilité limitée dénommée "ZIKA SHOP S.à r.l." avec siège social à L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 26 mars 1981, publié au Mémorial C numéro 96 du 13 mai 1981, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18.230.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 2 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 240 de 1994.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue sous seing privé en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C numéro 343 du 1<sup>er</sup> mars 2002, de sorte qu'actuellement la société a un capital social de TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 31.250.-) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES (1.250) d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite les comparants agissant en leurs dites qualités respectives, constatent que l'intégralité du capital social est dûment représentée et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comparants agissant en leurs dites qualités constatent que suite à un acte de contrat de mariage avec liquidation et partage du régime matrimonial légal reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 avril 2008, et avant les présentes, en voie de formalisation, toutes les parts sociales détenues par Monsieur Johny KOEPLER, préqualifié, soit six cent vingt-cinq (625) parts sociales ont été attribuées à Madame Tomassina dite Tommy LILLO, préqualifiée,

Le comparant sub 1.- agissant en sa qualité de gérante technique et administrative déclare accepter ladite cession.

### Deuxième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, les comparants agissant en leurs dites qualités, décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 31.250.-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes ces parts appartiennent actuellement à Madame Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen.

### Troisième résolution

L'associé unique déclare et confirme que la gérance de la société est assurée pour une durée indéterminée par:

Madame Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, en tant que gérant unique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

### Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: T. Lillo, J. Koepfler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 18 AVRIL 2008, Relation: EAC/2008/5311. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008055988/272/65.

(080062028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

### Andalos, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 40.950.

### EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 15 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour ANDALOS, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008055744/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.